

Dossier déposé le :

Acte N° :

Confirmé le :

Publications effectuées

- à Roquefort-La Bédoule le :

- Hors Roquefort le :

C.N.O reçu le :

Dossier de Mariage

Nous vous informons que pour fixer la date de votre mariage il faudra :

- Réunir tous les documents de la liste.
- Prendre rendez-vous au 04.42.73.21.12 afin de déposer **le dossier complet** (les futurs époux devront obligatoirement être présents lors du rendez-vous).
- Lorsque le dossier sera validé par l'Officier d'Etat Civil et que toutes les formalités seront remplies, une date pourra être fixée.

Nous vous remercions par avance de bien respecter cette procédure.

De M

Et de M

Qui sera célébré à Roquefort-La Bédoule

Le (jour)

Date :

à : H



A-LISTE DES PIÈCES A REMETTRE EN MAIRIE :

PIECES A FOURNIR PAR CHACUN DES FUTURS EPOUX :	
1	<ul style="list-style-type: none">▪ Une pièce d'identité comportant une photo (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, accompagné d'une photocopie recto/verso).
2	<ul style="list-style-type: none">▪ La copie de l'extrait d'acte de naissance avec filiation : Délivrée par la mairie du lieu de naissance depuis moins de 3 mois au moment du dépôt du dossier. Les Français nés à l'étranger doivent s'adresser dans les mêmes formes au Service Central de l'Etat Civil du Ministère des Affaires Etrangères – 44941 Nantes Cedex ou site internet : diplomatie.gouv.fr
3	<ul style="list-style-type: none">▪ Une attestation sur l'honneur : Imprimé fourni par la Mairie à compléter
4	<ul style="list-style-type: none">▪ Un justificatif de domicile de moins de trois mois pour chaque futur époux : Vous résidez dans la commune : La copie d'un justificatif de domicile (facture EDF, Société des Eaux, Avis d'imposition ou de non-imposition, facture de téléphone fixe, bail locatif, facture de gaz, attestation de l'employeur, opérateur internet (opérateur fibre), attestation France travail, quittance de loyer (agence-organisme), attestation d'assurance habitation (à l'exception de facture portable)). Si vous ne résidez pas dans la commune : L'article 74 du Code Civil autorise les futurs époux à se marier au lieu de domicile ou de résidence de l'un d'eux ou de leurs parents (père et/ou mère uniquement). Fournir en plus, les pièces suivantes : Justificatif de domicile de moins de trois mois (voir liste ci-dessus), photocopie recto-verso de la pièce d'identité du parent.
5	<ul style="list-style-type: none">▪ En cas de contrat de mariage, fournir le certificat délivré par le notaire.
6	<ul style="list-style-type: none">▪ Charte de bonne conduite à lire impérativement et à signer.
CAS PARTICULIER	
7 Futurs époux veuf(s) ou veuves(s)	<ul style="list-style-type: none">▪ Copie de l'acte de décès du conjoint ou un acte de naissance portant la mention du décès.
8 Nationalité Etrangère	<ul style="list-style-type: none">▪ Carte de séjour ou le passeport avec visa d'entrée sur le territoire français, photocopie recto-verso.▪ Copie intégrale de l'acte de naissance original accompagné de la traduction visée par le consul de France dans le pays étranger où l'acte a été dressé, soit par les consuls étrangers en France, soit par un traducteur figurant sur les listes d'experts judiciaires établies par les cours d'appel et la Cour de cassation de moins de 6 mois▪ Certificat de coutume délivré par une administration publique telle que consulat ou ambassade. Le certificat doit être rédigé ou traduit en langue française.▪ Certificat de célibat délivré et visé par le consulat ou l'ambassade. <p>Si l'un des futurs époux ne comprend pas la langue française, il doit être accompagné d'un interprète assermenté (art 396 IGREC Circulaire 2014-07 du 31 juillet 2014). Les futurs époux devront fournir ou faire transmettre le nom, le prénom et le domicile de l'interprète et fournir la photocopie de sa carte professionnelle et d'une pièce d'identité.</p>
9 Pour les Futurs époux militaires	<p>Aux termes de l'Art.14 de la loi n°72-662 du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires, les militaires souhaitant se marier doivent solliciter l'autorisation du ministre de la défense dans 2 hypothèses :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Lorsque le futur conjoint est de nationalité étrangère,2. Pour les militaires servant à titre étranger (comme certains légionnaires). Par un arrêt du 15 décembre 2000, le Conseil d'Etat rappelle que le mariage est un droit fondamental et que le refus du ministre d'autoriser le mariage ne peut être fondé que sur des motifs tirés de l'intérêt de la défense nationale.

B- ENFANT(S) NÉ(S) AVANT LE MARIAGE

- En vue de leur inscription sur le livret de famille, il est indispensable que les futurs époux indiquent l'Etat Civil de leur(s) enfant(s) né(s) avant le mariage.
- Pour ce, fournir pour chacun des enfants la copie intégrale de leur acte de naissance (à demander dans la commune du lieu de naissance de -3 mois) et le livret de famille devra être remis une semaine avant la date du mariage.

C- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES ÉPOUX

	Parents premier(e) époux(se)	Parents second(e) époux(se)
Père (Nom, Prénoms)		
Profession		
Adresse complète (pour Paris, Lyon, Marseille, Indiquer l'arrondissement)		
Mère (Nom de jeune fille, Prénoms)		
Profession		
Adresse complète (pour Paris, Lyon, Marseille, Indiquer l'arrondissement)		

D- TÉMOINS

- Les témoins sont au nombre de deux minimum, ou quatre au maximum. **Ils doivent être majeurs.**
- [Fournir pour chacun d'eux la copie recto-verso de leur carte nationale d'identité ou passeport et un extrait d'acte de naissance original de moins de trois mois.](#)

(ECRIRE EN LETTRES MAJUSCULES)

	1	2	3	4
Nom (Nom de jeune fille suivi, le cas échéant, du nom d'épouse)				
Prénoms				
Profession				
Adresse complète (pour Paris, Lyon, Marseille, Indiquer l'arrondissement)				

E- RENSEIGNEMENTS PRATIQUES RELATIFS A LA PRÉPARATION ET AU DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE

✚ Souhaitez-vous être mariés par un Elu en particulier ?

Si oui, lequel : _____

Oui - Non

✚ Souhaitez-vous échanger vos alliances en Mairie ?

Oui - Non

✚ Souhaitez-vous une publication dans le bulletin municipal ?

Oui - Non

(Après la célébration uniquement)

Stationnement des véhicules :

- Le parking face à la Mairie.
- Le parking des Amandiers

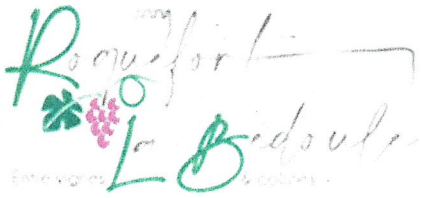
F- ADRESSE DES JEUNES ÉPOUX APRÈS LEUR MARIAGE

G- COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES ET COURRIEL OÙ PEUVENT ÊTRE JOINTS LES FUTURS ÉPOUX

	FUTUR(E) EPOUX(SE) 1	FUTUR(E) EPOUX(SE) 2
PORTABLE		
TELEPHONE DOMICILE		
COURRIEL		



Nous vous remercions du soin apporté à la constitution du présent dossier



Attestation sur l'Honneur

Article 361 de l'Instruction Générale Relative à l'Etat Civil

Je soussigné (e),

Nom :-----

Prénoms :-----

Profession :-----

Adresse :-----

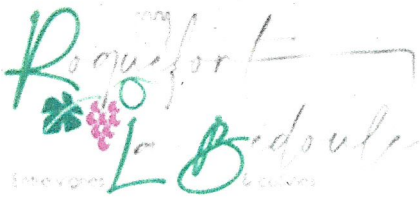
Certifie exacts les renseignements portés ci-dessus.

Le/..../....

à

Signature





Attestation sur l'Honneur

Article 361 de l'Instruction Générale Relative à l'Etat Civil

Je soussigné (e),

Nom :-----

Prénoms :-----

Profession :-----

Adresse :-----

Certifie exacts les renseignements portés ci-dessus.

Le/..../....

à

Signature